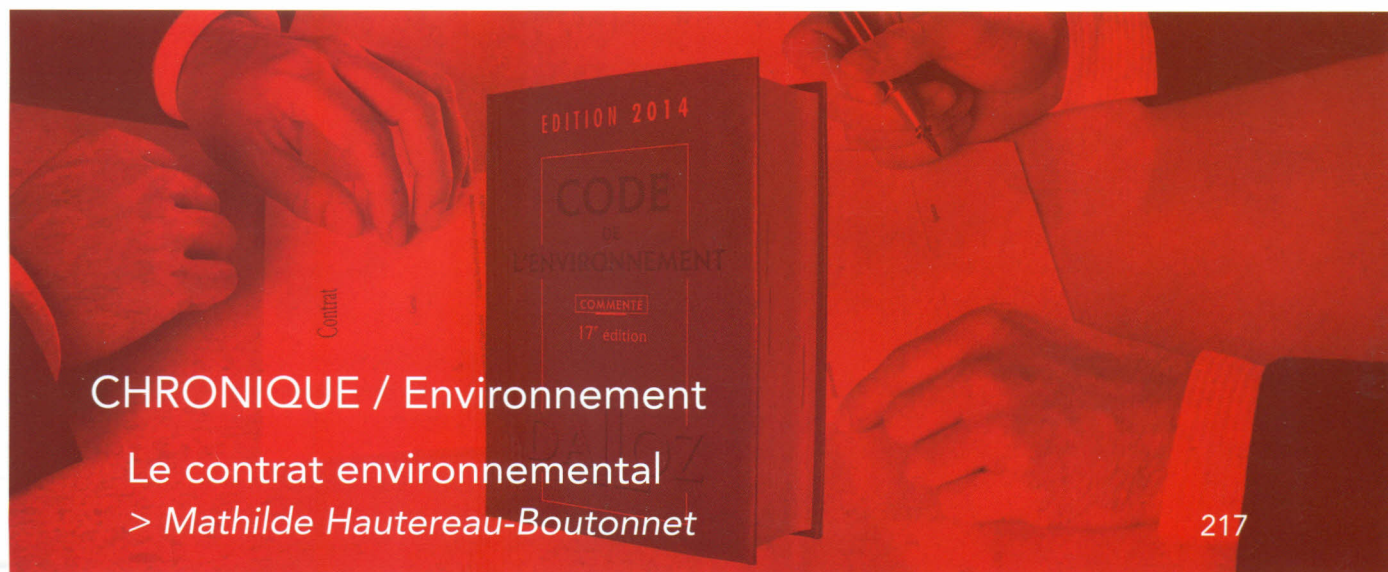


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
29 janvier 2015
n° 4 / 7629^e
pages 201 à 256



CHRONIQUE / Environnement

Le contrat environnemental

> Mathilde Hautereau-Boutonnet

217

ÉDITORIAL

201 Silence de l'administration: le « choc de complexification », *Paul Cassia*

ACTUALITÉS

- 204 Cautionnement disproportionné: appréciation au regard de l'endettement global
- 205 Bail commercial (fixation du loyer du bail renouvelé): point de départ du délai d'option
- 208 Nationalité: constitutionnalité de la déchéance en cas de condamnation pour terrorisme
- 213 Avocat (clauses abusives): application de la directive du 5 avril 1993

IN MEMORIAM

214 Claude Lucas de Leyssac (1945-2015)

POINT DE VUE

215 Le TEG, ses décimales et la Cour de cassation, *Gérard Biardeau*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 224 **Chronique:** Les trois niveaux d'appréciation de l'intérêt de l'enfant.
À propos de la gestation pour autrui, *Muriel Fabre-Magnan*
- 230 **Panorama:** Droit des marques, *Jean-Pierre Clavier, Nathalie Martial-Braz et Célia Zolynski*
Notes: Conséquences de l'interdiction de l'exposition « Our body », notes sous Civ. 1^{re}, 29 oct. 2014:
 - 242 • Assurance d'une activité illicite et devoir de conseil de l'assureur, *Aude-Solveig Epstein*
 - 246 • À propos d'un « principe » préexistant à une loi, *Daniel Mainguy*
- 251 Le droit de présentation des notaires: un privilège digne d'un autre temps?,
note sous Cons. const., 21 nov. 2014, Nicolas Laurent-Bonne

ENTRETIEN

256 François Chénéde - La Convention des droits de l'enfant a 25 ans

DALLOZ

321504



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Janvier 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Paul Cassia

201

Silence de l'administration:
le « choc de complexification »

ACTUALITÉS

204

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné:
appréciation au regard de l'endettement
global, Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Consommation

Agence de voyages (responsabilité de plein
droit): exclusion des prestations autonomes,
Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (dessaisissement):
signature d'un acte de partage successoral,
Com. 13 janv. 2015

Fiscalité

Plus-values: cessions de titres de sociétés
établies dans un État non coopératif,
Cons. const., 20 janv. 2015

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (fixation du loyer du bail
renouvelé): point de départ du délai
d'option, Civ. 3^e, 14 janv. 2015

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (titularité): exclusion
des personnes morales, Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Société et marché financier

SELARL d'avocats (participation au capital):
société de commissariat aux comptes,
Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

206

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Infection nosocomiale (refus des traitements):
droit à indemnisation des préjudices,
Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Action paulienne: application à la fraude

issue d'une donation-partage,

Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Préjudice d'établissement (notion):

perte de chance de réaliser un projet de vie
familiale, Civ. 2^e, 15 janv. 2015

Gestion d'affaires: inapplicabilité aux frais
engagés par un liquidateur judiciaire,
Com. 13 janv. 2015

Famille-Personne-Succession

Respect de la vie privée: diffusion
sur un « blog » d'une vidéo d'un contrôle
fiscal, Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Testament: recevabilité de l'exception

de nullité pour insanité d'esprit,
Civ. 1^{re}, 14 janv. 2015

209

DROIT IMMOBILIER

Bail

Congé pour vendre: acte notarié passé
après l'expiration du délai de réalisation,
Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Bail rural (statut): préparation

et entraînement des équidés domestiques,
Civ. 3^e, 14 janv. 2015

Construction-Urbanisme

Bail HLM: constitutionnalité du régime
de récupération des charges,
Cons. const., 23 janv. 2015

Copropriété

Travaux sur parties privatives: indemnisation
du préjudice d'un copropriétaire-bailleur,
Civ. 3^e, 14 janv. 2015

210

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Mise en danger d'autrui par personne
morale: exposition à l'hydrogène sulfuré,
Crim. 7 janv. 2015

Procédure pénale

Instruction (reprise de l'information):
nullité de l'ordonnance de règlement,
Crim. 6 janv. 2015

Dossier de l'information (information
des avocats): nullité pour incomplétude,
Crim. 6 janv. 2015

Mandat d'arrêt européen: portée

de l'absence de traduction écrite d'une pièce
du dossier, Crim. 7 janv. 2015

212

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage: portée de l'exequatur
sur la traduction d'une sentence étrangère,
Civ. 1^{re}, 14 janv. 2015

Profession juridique et judiciaire

Notaire (procurator): irrégularité
de l'annexion à la minute d'un autre acte,
Civ. 1^{re}, 15 janv. 2015

Avocat (clauses abusives): application de la
directive du 5 avril 1993, CJUE 15 janv. 2015

IN MEMORIAM

214 Claude Lucas de Leyssac
(1945-2015)

POINT DE VUE

215 Le TEG, ses décimales et la Cour de cassation
par Gérard Biardeaud

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

217 Le contrat environnemental
par Mathilde Hautereau-Boutonnet

224 Les trois niveaux d'appréciation de l'intérêt de l'enfant.
À propos de la gestation pour autrui
par Muriel Fabre-Magnan

PANORAMA

230 Droit des marques
novembre 2013 - décembre 2014
par Jean-Pierre Clavier, Nathalie Martial-Braz
et Célia Zolynski

NOTES

Conséquences de l'interdiction de l'exposition « Our Body »,
notes sous Civ. 1^{re}, 29 oct. 2014 :

242 Assurance d'une activité illicite et devoir de conseil
de l'assureur, par Aude-Solveig Epstein

246 À propos d'un « principe » préexistant à une loi,
par Daniel Mainguy

251 Le droit de présentation des notaires:
un privilège digne d'un autre temps?,
note sous Cons. const., 21 nov. 2014
par Nicolas Laurent-Bonne

ENTRETIEN

256 François Chénédy - La Convention des droits de l'enfant à 25 ans

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).